

# L'agriculture biologique dans l'Union Européenne

**Salon International de l'Agriculture  
Biologique et de l'Industrie Agroalimentaire  
"BIO EXPO'2010**

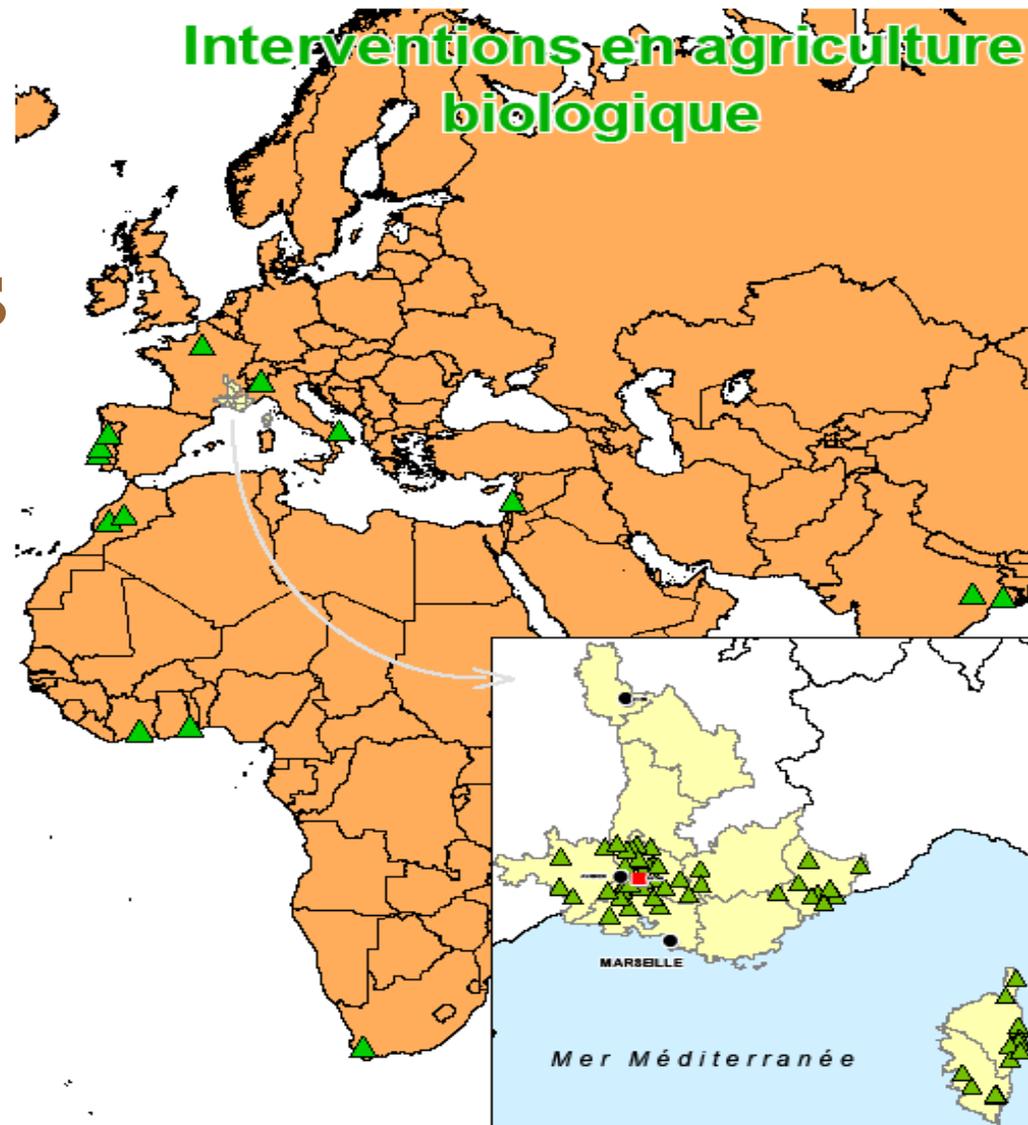
*Tunis, le 26 Mars 2010*

**Karim RIMAN** *Consultant en Agriculture Ecologique*

[www.conultant-agriculture-ecologique.com](http://www.conultant-agriculture-ecologique.com)

*84250 Le Thor - FRANCE* [Karim.riman@free.fr](mailto:Karim.riman@free.fr)

# Présentation succincte de mes activités



Karim RIMAN - Consultant en Agriculture Ecologique - Etude de sol, Cartographie, Accompagnement technique, Formation  
Mas de la Cigalière - RN100 - 84250 LE THOR - FRANCE Tél: +33 (0)4 90 21 40 44 Email: karim.riman@free.fr

[www.consultant-agriculture-ecologique.com](http://www.consultant-agriculture-ecologique.com)

# Mes compétences

- **Auditer vos projets de conversion vers l'Agriculture Biologique**
  - Réussir la conversion au niveau technique/économique/humain
- **Améliorer la performance de vos productions :**
  - Etude de la fertilité des sols
  - Pilotage de l'irrigation
  - Gestion de l'environnement des cultures
- **Former – informer pour réussir**



# Les règles de production en agriculture biologique dans l'UE

L'agriculture biologique se fonde sur un  
certain nombre de principes et de  
pratiques

pour réduire au minimum  
l'impact de la production sur  
l'environnement

# Principes techniques

- rotation des cultures
- utilisation très strictement limitée de :  
produits phytopharmaceutiques, engrais de  
synthèse, antibiotiques, additifs, auxiliaires  
de transformation et autres intrants
- interdiction des OGM
- choix d'espèces végétales et animales  
résistantes et adaptées aux conditions locales
- élevage en plein air et en libre parcours
- alimentation des animaux d'élevage d'origine  
biologique

# Règles de production régies par

- le [Règlement du Conseil \(CE\) 967/2008](#) du 29 septembre 2008, modifiant le Règlement (CE) 834/2007 (abrogeant le règlement (CE) 2092/91) concernant le mode de production biologique et l'étiquetage de produits biologiques

- [le Règlement de la Commission \(CE\) 1254/2008](#) du 15 décembre 2008, portant modification au Règlement (CE) 889/2008 établissant les règles détaillées de mise en œuvre du Règlement du Conseil (CE) 834/2007 sur le mode de production biologique et l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production, l'étiquetage et le contrôle biologiques



# Le logo et l'étiquetage

- La conformité à la législation biologique de l'UE est exigée pour tous les produits portant le [logo biologique de l'UE](#). Afin de permettre la traçabilité des produits biologiques, le nom ou le numéro de code de l'organisme de certification ayant agréé le producteur biologique doit figurer sur l'étiquette



# De nouvelles règles d'étiquetage entreront en vigueur le 1er juillet 2010

- Logo biologique de l'UE obligatoire sur tous les aliments biologiques préemballés produits dans l'UE.
- Origine des ingrédients devra figurer avec le logo et le numéro de code de l'organisme de certification

**Ceci afin de faciliter la reconnaissance des  
aliments biologiques dans les magasins**

# Règles au niveau de l'exportation vers l'UE

Reconnaissance bilatérale de pays tiers par la Commission européenne, en coopération avec les Etats membres.

Les objectifs et les principes de la législation biologique, ne doivent toutefois pas être strictement identiques à ceux de l'UE.

Liste des pays tiers reconnus, Annexe III du Règlement.

**Les nouvelles réglementations à l'importation permettent d'importer des produits bio de pays tiers n'ayant pas encore obtenu la reconnaissance bilatérale.**

# La demande du consommateur

# Tendances mondiales

Selon le bilan de la production et de la consommation biologiques dans le monde, [World of Organic Agriculture 2007](#) :

La valeur totale des ventes d'aliments et de boissons biologiques **a augmenté de 43 %** entre 2002 et 2005 (25,5 milliards d'euros)

L'étude prévoyait que ces ventes atteindraient 30,9 milliards d'euros en 2006.

La production biologique est  
mondiale

**La consommation reste encore  
concentrée en Europe et en  
Amérique du Nord**

Des régions qui sont actuellement  
sous-alimentées

# En Europe

Le « World of Organic Agriculture 2007 » estime que les ventes européennes de produits biologiques se situaient entre 13 et 14 milliards d'euros en 2005.

L'Allemagne est le plus grand marché pour les produits bio, suivie par l'Italie, la France et le Royaume-Uni

# La demande des consommateurs de l'UE

La croissance annuelle du marché des  
produits biologiques se situe entre  
10% et 15 %

La part des produits biologiques dans  
l'ensemble du marché alimentaire  
européen est passée de :  
0,5% en 1997 à 4 % en 2006.

# L'européen le plus Bio

Le Danemark consommait par habitant : plus de 60 euros par an, suivi par

- la Suède (45 euros),
- l'Autriche (41 euros)
- l'Allemagne (40 euros).

Des études récentes donnent des chiffres plus élevés un danois dépense 85€ par an en produits bio

# Le rapport indique que

Le Danemark détenait la palme de la part de marché du bio : 5% des ventes totales du secteur alimentaire, suivi par

- la Suède avec 3 %,
- l'Allemagne avec 2,6 %,
- les Pays-Bas 1,8 %
- la France avec 1,3 %.

## Au niveau de la production

L'Italie est championne d'Europe (1/5<sup>ème</sup> des surfaces), suivie de l'Espagne, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

La France est cinquième pays pour l'importance des terres, mais le 21<sup>ème</sup> pour le bio (2% de sa surface en agriculture biologique)

# **La France importe, l'Espagne exporte**

La consommation ne cesse de progresser en France

mais la production est insuffisante

**La France doit importer une grande partie des produits biologiques qu'elle consomme.**

# Les freins à la conversion

# Technique

- Niveau d'intensification « chimique » de la production:
  - Fertilisation
  - Protection des cultures
  - Rendement
- État de la fertilité des sols
- Technicité du producteur et de son équipe
- Certaines productions restent dans une impasse technique

# Economique

- Investissement nécessaires
- Capacité financière à supporter les années de conversion :
  - baisse possible de rendement
  - Écoulement dans le circuit traditionnel à prix plus bas

Équilibre rendement / qualité / coût de production

# Logistique

- Approvisionnement en matières premières pour la fertilisation
- Disponibilité en produits autorisés pour la protection des cultures
- Aliments bio pour les animaux

# Logistique

- Organisation de la filière
- Gestion de la chaîne du froid, conservation des produits
- Éloignement des grands axes routiers et des points portuaires

# Humain

- Besoin plus accru en main d'oeuvre
- Implication du personnel dans le projet
- Formation du personnel depuis l'ouvrier jusqu'au responsable
  
- Information des différents opérateurs sur l'agriculture biologique

L'erreur humaine par ignorance peut coûter chère au niveau de la certification

**L'agriculture biologique doit-elle hypothéquer les terres au détriment des cultures vivrières ?**

**Ne doit-elle pas produire local et faire consommer le plus local ?**

**Ceci est un gage de la  
Durabilité de son  
développement**

***Merci pour votre  
attention***